



## ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S

2009-2010 – Séance no 1 – 21 septembre

### Prise de POSITION

# ENVELOPPE FINANCIÈRE OCTROYÉE À L'ÉTABLISSEMENT

**Suite à la contestation** par la SPG (courrier du 28 août 2009) de la note de service du 24 août 2009 D-DGEP-03A-04 « *Enveloppe octroyée à l'établissement* » et à la réponse (4 septembre 2009) de la direction générale de l'enseignement primaire (DGEP) qui annonçait le retrait de ladite note, le réexamen de la situation et une consultation de la SPG, **et considérant les réponses** apportées par la DGEP à la SPG le 21 septembre à midi,

***L'Assemblée des délégué-e-s (AD), réunie le 21 septembre après-midi,***

- **Prend acte** de la décision d'augmenter à hauteur de 30% l'enveloppe globale et de la faire correspondre ainsi au montant dépensé durant l'année 2008-09 ;
- **Note** qu'avec la nouvelle répartition choisie, les établissements de plus de 25 classes sont moins défavorisés qu'avec la clé de répartition prévue le 24 août 2009 ;
- **Relève** que dans les nouvelles modalités, les classes d'accueil sont prises en compte et que leur présence dans un établissement augmente de 500.- CHF le montant de l'enveloppe ;
- **Note** qu'aucune tâche ou responsabilité rétribuée au moyen d'heures au cachet (maître-adjoint, par exemple) ne peut être écartée a priori et qu'il est de toute façon du ressort de l'équipe – et non de la seule direction d'établissement – de se prononcer sur ces questions (notamment la composition d'une équipe de direction) ;
- **Demande** qu'une analyse sérieuse soit conduite durant l'année 2009-10 afin que les besoins réels des équipes soient connus et honorés ;
- **Exige** une action forte de la part de la DGEP afin que la règle de la transparence en matière de gestion des ressources, contrairement à ce qui s'est passé dans la majorité des établissements l'an passé, soit appliquée partout de manière stricte ;
- **Rappelle** aux équipes qu'elles ont le devoir de participer à la gestion des ressources octroyées à l'établissement et qu'elles sont habilitées à proposer, discuter, demander des comptes et prendre des décisions concernant l'utilisation de l'enveloppe financière ;
- **Demande** l'étude d'un système pérenne qui garantisse à la fois la non diminution des moyens actuels et l'adéquation avec les besoins ;
- **Observe** que l'octroi de défraiements fixes, hors enveloppe, pour des responsabilités identifiées (par exemple : MITIC, tenue des comptes, etc.) serait préférable pour tout le monde et demande donc en conséquence à la DGEP d'étudier sa faisabilité ;
- **Souhaite** davantage de souplesse dans les modalités définissant le clé de répartition afin d'atténuer les effets de seuil (actuellement, par exemple : perte d'un 25% de maître-adjoint pour un établissement s'il passe de 25 à 24 classes) et demande à la DGEP de faire des propositions dans ce sens.

***Prise de position adoptée à l'UNANIMITÉ***